

Compte rendu de la réunion du 30 janvier 2012

Présents : 14 conseillers
Absent excusé : GAILLAC Christian.
Date de convocation : 23 janvier 2012
Secrétaire de séance : BOYER Evelyne.

Le compte rendu de la dernière réunion, après des explications supplémentaires sur le logement à récupérer, est adopté à l'unanimité.

Agrandissement du restaurant scolaire : la commission s'est réunie pour examiner les propositions envoyées par les 44 entreprises soumissionnaires. Elle a retenu les entreprises suivantes :

VRD – gros œuvre : Ets LASCAUX
Maçonnerie : GOUDAL
Charpente – couverture : DUPUYJ. L
Plâtrerie – isolation – peintures : CS BLONDEL
Menuiseries intérieures et extérieures : DELAGE
Carrelage – faïence : C.C.A.
Plomberie – sanitaire : TREILLE
Electricité – VMC : CLAUX Energie

Le montant total des travaux est estimé à 117 990,83 €. Le Conseil municipal valide le choix de la commission.

Demande de subvention pour les travaux d'assainissement « chez Coulaud » : Après estimation des travaux par le bureau d'études, des demandes de subvention sont déposées auprès du Conseil général (40% de subvention) et de l'agence de l'eau Adour Garonne. Le conseil municipal mandate le maire pour déposer les demandes de subvention.

Numérotage des maisons dans les villages : la commission chargée du dossier a attribué un numéro à toutes les maisons et parcelles constructibles dans les villages. Le dossier doit maintenant être transmis à la Poste et au service du cadastre pour sa validation.

Régularisation : grange appartenant à M. et Mme Coustenoble : M. Coustenoble veut réaliser des travaux de réhabilitation mais une partie de la grange est construite sur le domaine public. Monsieur Coustenoble veut également acheter la « passerelle » sise entre sa maison et la grange. Une enquête publique est nécessaire avant toute aliénation. Le conseil donne son accord.

Départ à la retraite de Dominique Germain : il a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2012. Un appel à candidature a été déposé sur un site spécialisé. Les candidatures seront reçues jusqu'au 1^{er} mars 2012.

Redevance d'assainissement : délibération pour la modification du montant de la redevance d'assainissement afin d'assurer le financement des travaux d'évacuation des boues de la lagune. Cette augmentation d'un montant de 95 € par an sera payée en 2012 et 2013 par tous les foyers bénéficiant du réseau d'assainissement collectif. Elle s'ajoutera à la redevance déjà perçue sur chaque facture (12 pour, 1 voix contre, 1 abstention).